Département de la Haute-Loire

> Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE » REUNION DU 28/05/2024 DECISION N° 20240528 B 068

<u>Étaient présents</u>: Frédéric GIRODET, Claude VIAL, Emmanuel SALGADO Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET, Martine GINET

<u>Était excusée</u>: Christine BONNEFOY: Pouvoir à M. GIRODET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme Objet : Procès-Verbal de mise à disposition de terrain pour l'aménagement de berges de la Semène à Pont Salomon à passer avec la commune de Pont Salomon

Le Bureau,

N° 20240528_B_068

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve le procès-verbal de mise à disposition de terrain pour l'aménagement de berges de la Semène à Pont Salomon à passer avec la commune de Pont Salomon, prévoyant :
 - La mise à disposition des parcelles : AE 0002, AE 0013, AE 0176, AE 0178, AE 0274, AD 0028, AC 0211, AC 0212, AC 0213, AK 0044, AK 0046, AK 0047, AK 0048, AK 0103 et AL 0146
 - o La mise à disposition à titre gratuit
 - Prise d'effet au 01 Juin 2024 et jusqu'à ce que l'aménagement n'ait plus de vocation touristique.
 - Autorise Monsieur le Président à signer ledit procès-verbal.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture ou Sous-Préfecture le :

Fait à La Séauve-sur-Semene, le 28 mai 2024

Le Président

Fredéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20240528-20240528_B_068-AU Reçu le 08/08/2024